

Règlement du concours « La maison effrayante Halloween »

1. Objectifs du concours

Le concours « La maison effrayante Halloween » a pour vocation de :

- Favoriser la créativité et l'expression artistique des habitants.
- Renforcer la convivialité et l'animation au sein des quartiers
- Valoriser les efforts des habitants qui embellissent leur extérieur et contribuent à l'ambiance festive.

2. Conditions de participation

- Le concours est ouvert à tous les habitants de Dombasle-sur-Meurthe disposant d'un jardin ou d'un espace extérieur visible depuis le domaine public (balcon, cour, devanture).
- La participation est gratuite.
- L'inscription est obligatoire et doit être effectuée avant le 27 octobre 2026 auprès du service jeunesse : jeunesse@ville-dombasle.fr en remplissant le formulaire se trouvant sur le site de la ville de dombasle-sur-meurthe dans lequel les participants doivent mentionner leur nom, prénom et l'adresse du lieu à visiter.

3. Règles de décoration

- Les décorations doivent avoir un thème en lien avec Halloween (citrouilles, lumières, personnages, ambiance effrayante ou amusante, etc.).
- Elles ne doivent pas présenter de caractère dangereux ni porter atteinte à l'ordre public, à la tranquillité du voisinage ou à la circulation.
- Les participants sont seuls responsables de la conception, de la mise en place et du retrait de leurs décorations.
- Les décors doivent être visible le mercredi 28 octobre 2026.

4. Jury et critères d'évaluation

Le jury, composé du conseil municipal junior accompagnés par les élus référent évaluera les extérieurs selon :

- L'originalité et la créativité : décorations inédites et surprenantes, objets détournés...
- L'ambiance effrayante : capacité à donner des frissons, mise en scène globale...
- Les effets nocturnes...
- Le respect du thème d'Halloween , harmonie des décors...
- Un bonus du jury : musique, personnages...

Le jury réalisera une tournée d'évaluation le mercredi 28 octobre 2026 à la tombée de la nuit sans accéder aux parties privatives non visibles depuis la voie publique.

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent donner lieu à aucune contestation.

5. Récompenses

- Un prix sera attribué pour la maison la plus effrayante Halloween de Dombasle-sur-Meurthe.
- En cas d'égalité entre plusieurs participants, un tirage au sort sera effectué parmi ceux-ci le 30 octobre 2026, lors de la réception qui sera offerte à l'annexe Léomont.
- Les récompenses seront symboliques et festives. Elles seront remises lors de la réception offerte par la ville le vendredi 30 octobre 2026 à l'annexe Léomont à 18h00.

6. Engagements et responsabilités

Le conseil Municipal Junior s'engage à :

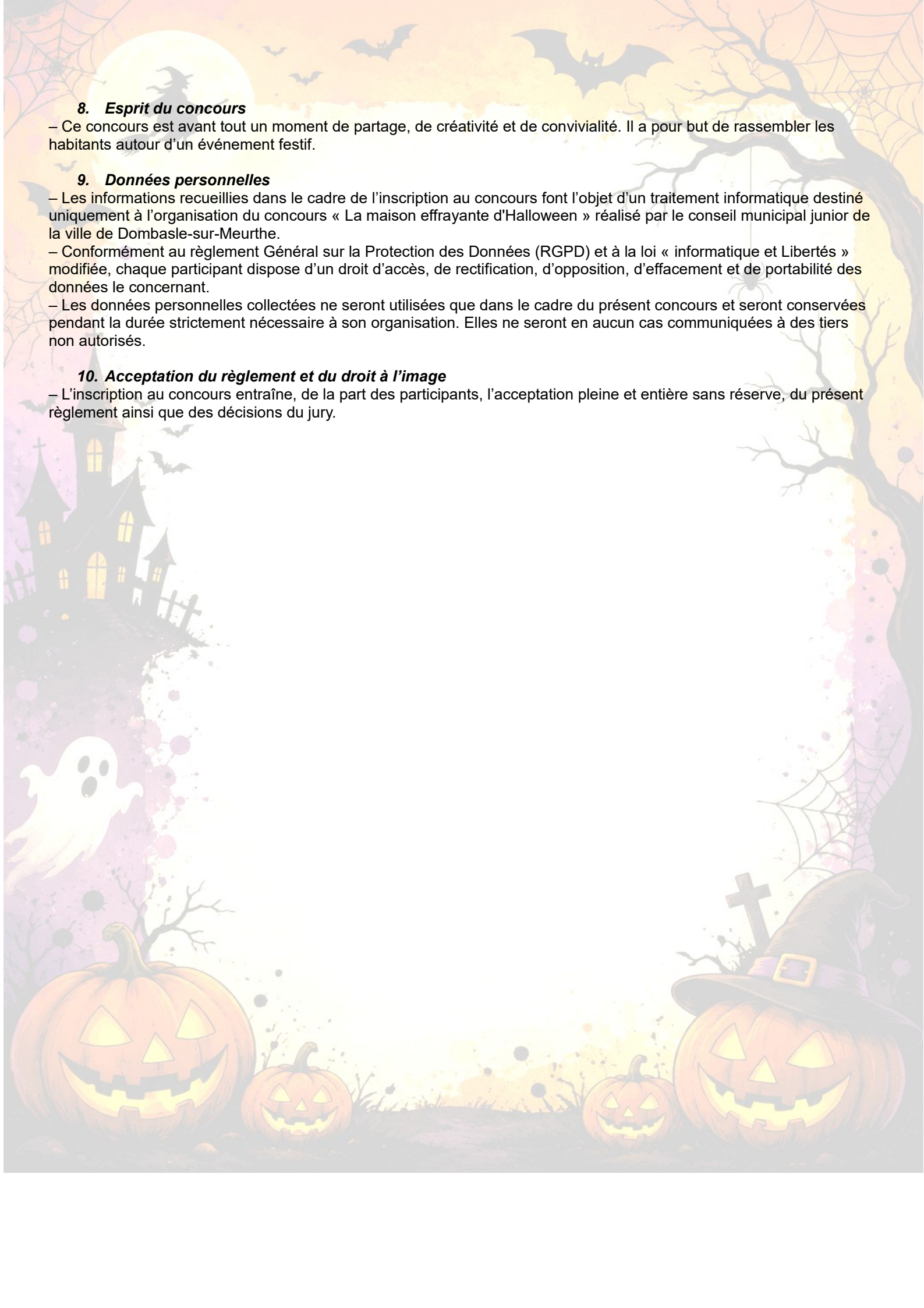
- Assurer une communication claire autour du concours.
- Garantir une évaluation impartiale des participants.
- Remettre les prix dans un esprit festif et convivial.

Responsabilité des participants :

- La participation au concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.
- Les participants garantissent que leurs installations respectent les règles de sécurité et sont couvertes par leur assurance responsabilité civile (incluse généralement dans l'assurance habitation).
- Le conseil municipal junior et la commune de Dombasle-sur-Meurthe ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, accident ou incident survenu en lien avec les décorations ou leur installation.

7. Droit à l'image et communication

- En participant au concours, les participants autorisent le conseil municipal junior et la commune de Dombasle-sur-meurthe à photographier ou filmer les décorations et à utiliser ces images à des fins de communication (site internet, publications municipales, réseaux sociaux, presse local), sans contrepartie financière.
- En cas de refus, le participant doit en informer explicitement le service jeunesse lors de son inscription.

The background of the page is a vibrant Halloween-themed illustration. It features a large, full moon in the upper left corner, with several bats flying across the sky. A large, gnarled tree with bare branches is on the right side. In the lower left, there is a silhouette of a haunted house with glowing windows. A white ghost is floating near the house. In the foreground, there are several jack-o'-lanterns with carved faces, some of which are lit up. A witch's hat is placed on top of one of the jack-o'-lanterns. The overall color palette is warm, with oranges, yellows, and purples.

8. Esprit du concours

– Ce concours est avant tout un moment de partage, de créativité et de convivialité. Il a pour but de rassembler les habitants autour d'un événement festif.

9. Données personnelles

– Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription au concours font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à l'organisation du concours « La maison effrayante d'Halloween » réalisé par le conseil municipal junior de la ville de Dombasle-sur-Meurthe.

– Conformément au règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « informatique et Libertés » modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité des données le concernant.

– Les données personnelles collectées ne seront utilisées que dans le cadre du présent concours et seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à son organisation. Elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers non autorisés.

10. Acceptation du règlement et du droit à l'image

– L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation pleine et entière sans réserve, du présent règlement ainsi que des décisions du jury.